



## Commune de Belmont-sur-Lausanne

### Conseil Communal

## Procès-verbal de la séance du CC du 25 avril 2024 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : Mme Sandra Gillard / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

20h15, la présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que M. G. Vagnières, secrétaire municipal.

Dans le public, la présidente relève la présence de : M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du service des infrastructures ainsi que celle de M. Claude Quartier pour le Courier de Lavaux-Oron-Jorat.

La présidente excuse : MM. Olivier Burnet. Président du CC de Pully et Guy Wolfensberger, Président du CC de Lutry

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 38 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint.

**Se sont excusé-e-s :** Mmes les Conseillères Caroline Aubert, Laure Breduilleard, Sonia Chatelan-Daubercies, Marina De Watteville, Carole Ernst, Stéphanie Ganour-Gumy, Hannah Grossenbacher, Suzanne Manné, Nicky Parrain, Sakine Uçurum Pion, Anna Zoia et MM. les Conseillers Guido Baraldini, Giuseppe De Pierri, Yves Favre, Pietro Latorre, Frédéric Michaud, Enrico Monsutti, Vladimir Novak, Patrick Sonnay

### Acceptation de l'ordre du jour

La présidente passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à la majorité (une abstention).

### Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 7 mars 2024

Le PV de la séance du 7 mars 2024 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

### 2. Bureau du Conseil

#### 2.1. Communications

Mme la présidente énumère les diverses activités auxquelles elle a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

- **le 14 mars :** elle a assisté à l'assemblée générale ordinaire de l'Association d'entraide familiale de Pully Paudex Belmont. Peu connue sur Belmont, bien que notre population puisse y participer ou en bénéficier, cette association propose toutes sortes d'activités et d'aides aux familles. Mme la Présidente a toutefois noté, lors de cette assemblée, que l'association est à la recherche de nouveaux ou nouvelles baby-sitters et que le cours Croix Rouge leur serait offert.

## Conseil communal Belmont

Dès lors, si vous avez des enfants en âge de se faire des petits sous avec cette activité n'hésitez pas à les contacter ou à vous adresser à M Bartolacelli, qui de par sa fonction au sein de la CCAR pourra vous mettre en contact avec eux. <https://www.aef-ppb.ch/>

Mme la présidente fait part des courriers qu'elle a reçus :

- **Le 15 mars** : courrier de l'ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) pour annoncer la 6<sup>ème</sup> journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique sur le thème « Rénovation du bâti, cœur de la transition énergétique – Retour d'expérience et stratégies ». Cette journée aura lieu le 23 mai 2024, de 08h00 à 15h00 à La Tour-de-Peilz (délai d'inscription le 16 mai – coût de la journée CHF 200.-).
- **Le 28 mars** : invitation à l'Assemblée générale de PPB (Association Pully Paudex Belmont) qui aura lieu le 7 mai prochain à Pully. La Présidente étant déjà occupée avec la CoGest et la CoFin, c'est M. M.G. Markides qui représentera le bureau du Conseil communal.

### 2.2. Discussion concernant la lecture ou non des rapports des commissions liés aux préavis municipaux

Mme la présidente expose la situation :

- Ce point est à l'ordre du jour car avant notre conseil de mars dernier concernant les 3 préavis liés au PACOM, plusieurs d'entre vous m'ont fait part, parfois en question directe, parfois au cours d'une simple conversation, que nous allions avoir beaucoup de rapports de commissions à lire ou à écouter, pensant que cela pourrait potentiellement prendre beaucoup de temps, voire être ennuyeux sachant que tous ces rapports nous/vous parviennent en amont et que nous les lisons tous attentivement !

Notre règlement à l'article 74 stipule :

#### **Rapport de la commission**

**Art. 74.-** Au jour fixé pour le rapport d'une commission, le préavis de la Municipalité et le rapport de la commission ayant été transmis selon l'article 40.9, le rapporteur donne lecture :

1. de la proposition ou de la pétition soumise à l'examen de la commission ;
2. des pièces à l'appui, si elles sont jugées nécessaires pour éclairer la discussion;
3. du rapport de la commission. Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition.

Sur proposition de la commission, le rapporteur peut être dispensé par le Conseil de la lecture de tout ou partie de ces différentes pièces, si celles-ci ont été imprimées et remises aux membres du Conseil au moins cinq jours à l'avance.

En tout état de cause, le rapporteur doit donner lecture des conclusions de son rapport.

J'ai donc sondé mes collègues du bureau pour avoir leurs avis, sachant que nos communes voisines ne lisent pas d'office les rapports au complet.

Au sein du bureau, nous avons des avis divergents mais, suite à une discussion en commun, nous sommes arrivés à la conclusion que notre règlement était bien fait puisque le rapporteur peut être dispensé de la lecture de tout ou partie des différentes pièces, c'est du reste ce qui se fait déjà pour le rapport sur la Gestion, sur les comptes et sur le budget.

## Conseil communal Belmont

Si, certes nous recevons toutes et tous ces rapports avant la séance du Conseil mais, par courtoisie envers le public qui lui n'y a pas accès en amont et par respect pour le travail des commissions (techniques ou permanentes) sachant qu'en général nos commissions technique ne font pas des rapports de 15 pages, nous pensons que le statuquo est le meilleur choix.

Cependant je voulais partager nos réflexions avec vous et avoir votre avis sur le fait que lire systématiquement les rapports était ok pour vous ou non.

Donc j'ouvre la discussion, est-ce que la lecture des rapports des commissions comme on le fait jusqu'à maintenant vous pose un problème ou pas ?

- *La discussion qui suit est résumée ainsi* : la majorité des Conseillers-ères qui se sont exprimé-e-s est pour maintenir le statuquo ; aucun-e Conseiller-ère ne s'est exprimé-e pour la non lecture des rapports. La procédure restera donc la même sur la base de l'art. 74 de notre règlement du Conseil communal.

### 3. Communication de la Municipalité

La présidente passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

*Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.*

### 4. Communications :

**de la CCU** (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

**de la CCAR** (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

**du Conseil intercommunal de l'ASEL** (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** : la prochaine séance aura lieu jeudi 30 mai 2024 à 18h30 à Paudex.

*Pour plus d'information sur cette association :*

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

**du Conseil intercommunal de l'ORPC** (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Gygi** n'a aucune communication.

**du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux**

- En l'absence de M. Novak, **M. Stuber**, suppléant, n'a aucune communication.

*Pour plus d'information sur cette association :*

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

**du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis**

- **M. Maisières** n'a aucune communication.  
*Pour plus d'information sur cette association :*  
<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securete-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

**5. Préavis municipal N° 04/2024 : Réseau d'eau potable - Remplacement des compteurs**

La présidente donne la parole respectivement à MM. Annese et Novelli pour la lecture des rapports de la Commission des finances puis de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. M. Henchoz** (4 questions) :
  1. Est-ce que cet investissement de CHF 474'000.— aura des répercussions sur la facturation aux consommateurs ? Sauf erreur, la location actuelle est de CHF 5.- par mois.
  2. Ces compteurs intelligents vont simplifier les choses : est-ce que la redevance prélevée par la Romande Energie pour ses services, notamment la facturation, va être allégée ?
  3. La durée de vie de ses compteurs est estimée à 15 ans ? Par précaution, ne serait-il pas judicieux que la durée de l'amortissement soit inférieure, par exemple 10 ans ? C'est bien connu que les fournisseurs d'équipements techniques ont tendance à être plutôt optimistes. C'est de bonne guerre. De plus, ces compteurs semblent être assez sophistiqués donc probablement plus fragiles et, je l'espère, sans obsolescence programmée !
  4. Le préavis évoque le remplacement de 800 compteurs ; pouvez-vous nous indiquer le nombre de compteurs qui échappent à ce remplacement ?
- **M. P. Michelet, Municipal** :
  1. Le prix de location des compteurs ne variera pas, il restera le même.
  2. Il faut bien voir qu'il y a deux opérations différentes ; la première est le relevé des compteurs qui se fait sur la commune puis les données sont introduites dans le système facturation chez Romande Energie. Cette partie « Facturation » ne sera pas modifiée, c'est uniquement la partie de prélèvement des informations qui sera facilitée.
  3. En discutant avec les fournisseurs, il s'est avéré que l'élément clé n'est pas le vieillissement du compteur mais c'est le fait que tous les compteurs sont équipés d'une batterie et, aujourd'hui, la durée de vie de cette batterie est estimée à 16 ans.
  4. Tous les compteurs vont être changés mais nous allons faire comme ceci : les compteurs qui ont moins de deux ans ne vont pas être changés mais on va pouvoir y adjoindre un élément de lecture qui pourra être « interrogé » comme les nouveaux compteurs. Tous les autres seront remplacés.
- **M. R. Le Cann** (2 questions) :
  1. En cas de fuite d'eau, comment le consommateur sera-t-il alerté et dans quel délai ?
  2. Est-ce le consommateur pourra accéder à ses propres données et les consulter régulièrement à sa convenance ?

## Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal :**
  1. Aujourd'hui nous avons une appréciation concernant les fuites qui n'est pas optimale. Le remplacement de tous ces compteurs a également pour objectif la mise à jour et l'amélioration de la mesure d'entrée sur notre réseau et une meilleure maîtrise de l'ensemble du flux d'entrée et de sortie sur le réseau. Dans un premier temps, l'idée est de faire des relevés mensuels (actuellement le relevé se fait annuellement) pour établir des bilans qui permettront de constater s'il y a surconsommation sur un compteur par rapport à la période précédente. Le propriétaire pourra dès lors être averti.
  2. Nous ne conservons pas de données. Nous récupérons deux informations, soit le numéro du compteur qui est attribué à un compte client dans le cadre de la facturation et l'index de consommation qui permet de calculer le volume. Les données ne sont pas à disposition du client, sauf si on nous le demande.
- **M. R. Le Cann :** je pensais à un accès à distance en cas d'absence via par exemple un compte privé sur le site de Romande Energie ; je pensais à un outil un peu plus moderne.
- **M. P. Michelet, Municipal :** le problème c'est que nous devrions transmettre en permanence les informations sur les émetteurs de Romande Energie et cela occasionnerai des coûts supplémentaires de gestion.
  
- **M. B. Grossenbacher (2 questions) :**
  1. Je suis surpris de la durée de vie de 15 ans. N'y a-t-il pas la possibilité de recharger les batteries ou uniquement de les remplacer sans changer tout le compteur ?
  2. Concernant le montant de la location des compteurs, j'ai essayé de faire un calcul pour ramener le coût d'un compteur par année et je me demande s'il n'y aurait pas la possibilité de diminuer le prix de location ?
- **M. P. Michelet, Municipal :**
  1. Ces compteurs sont montés en usine et équipés d'une batterie et que le tout forme un bloc complètement étanche, sans élément accessible. 15 ans c'est la durée de vie minimum mais on sait que la durée est supérieure.
  2. Tous les investissements qui sont réalisés sur le réseau sont pris en considération telle que la modernisation des conduites, pas seulement les compteurs. On va recalculer les coûts une fois que nous aurons tous les éléments y.c. l'incidence des relevés que nous allons mettre en place. Mais l'option n'est pas du tout d'aller à la hausse.
- **M. B. Grossenbacher :** pour bien comprendre, le tarif de location des compteurs est normalement censé couvrir l'achat et le remplacement desdits compteurs et les opérations de relevés. Par contre, les canalisations, je pense, ne sont pas concernées ! Je prends note que vous allez revoir ça dans le temps.
  
- **M. J.-P. Bolay (3 questions) :**
  1. Dans le préavis on parle d'un futur relevé automatique possible. Est-ce que l'on sait déjà quel serait le coût de cette opération ?
  2. Le remplacement des compteurs que vous allez faire correspond-il à un vœu de votre part ou est-ce que l'on sent venir, comme pour les compteurs électriques, une obligation ?
  3. Connaissons-nous des communes qui utilisent déjà ce genre de compteurs et les résultats obtenus, notamment concernant la durée de vie ?

## Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal :**

1. Pour les relevés automatiques, lors de la discussion que nous avons eue avec le fournisseur de ces moyens de relevés, ils sont en train de plancher sur une solution qui serait plusieurs sites avec des modules de réception de l'information (sur Belmont 3 ou 4). On pourrait récupérer les informations, par exemple au Service technique, sans avoir besoin d'aller sur le terrain. Ce développement est envisagé par le constructeur et il nous a été proposé d'être commune « pilote » ce qui fait que cette opération ne nous coûtera rien.
2. Dans le domaine de l'eau, nous n'avons pas d'obligation comme dans celui de l'électricité mais je pense que cette obligation viendra. Nous avons eu deux cas dans lesquels les propriétaires ont constaté une surconsommation très importante. Ces compteurs ont été envoyés pour contrôle à un laboratoire certifié, et il s'est avéré, sur ces compteurs qui avaient plus de 20 ans, qu'il y avait une sous consommation, c'est-à-dire que les petits débits se faisaient en faveur du client. Vu que le volume peut devenir important, et en examinant le parc des compteurs vieillissant, cela nous a amenés à avoir la réflexion de réaliser cette opération de remplacement qui nous permettra de mettre à niveau l'ensemble de notre réseau et d'avoir un meilleur contrôle des fuites et de la non-vente ou non-facturation d'eau chez le client.
3. Le fournisseur est le plus gros de Suisse, voire d'Europe et c'est en déploiement actuellement sur beaucoup de communes.

Sans autre question, la présidente lit les conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 04/2024 est admis à la majorité des membres présents ( 1 Abstention)**

### 6. Préavis municipal N° 05/2024 : Reconstruction de la station d'épuration (STEP) intercommunale de Pully - Études de projet

La présidente donne la parole respectivement à MM. Bartolacelli et Marrel pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. M. Henchoz (2 questions) :**

1. Dans le rapport de la CoFin, en page 2, le coût total est estimé à 61,8 mios. En page 4, 1<sup>er</sup> §, un montant de CHF 104 mios est mentionné. Finalement, c'est lequel de ces deux montants qui est pertinent ? Si la Commune de Belmont doit assumer le 15%, dans le 1<sup>er</sup> cas, cela représentera 9,2 mios moins 13% de subvention (soit 8 mios) dans le 2<sup>ème</sup> cas, cela serait 15,6 mios moins les subventions soit 13,5 mios.
2. Si j'ai bien compris, ces 8 ou 16 mios vont être en totalité financés par l'emprunt, ce qui va nettement aggraver l'endettement de la commune. Merci à la Municipalité de se prononcer sur ce point. ?

- **M. C. Marrel, CoFin :** le montant de 104 mios inclut les frais de fonctionnement.

- **M. J.-C. Favre, Municipal :** probablement que ce financement passera par l'emprunt mais c'est un projet qui va prendre plusieurs années. Le préavis qui vous est présenté ne concerne que les études qui vont avoir lieu entre cette année et l'année prochaine mais les travaux devraient s'étirer entre 2026 et 2030.

## Conseil communal Belmont

Aujourd'hui nous avons une capacité d'autofinancement qui est entre 3 à 3,5 mios donc cela va utiliser une partie de cette capacité d'autofinancement. Si on a plus d'investissements que notre capacité d'autofinancement, à ce moment-là on doit l'augmenter. Le niveau de notre dette brute est aujourd'hui à 25 mios, la dette nette à 20 mios et c'est à peu près ce que nous allons vous présenter lors de la clôture des comptes 2023. C'est difficile de dire à quel niveau nous allons devoir emprunter et je ne pense pas que nous devions emprunter la totalité des 9 mios mais je ne pense pas non plus que nous soyons capables de couvrir l'ensemble des 9 mios avec notre marge d'autofinancement. Probablement que nous allons devoir réaugmenter notre dette. C'est un des points que je relève dans mes propos introductifs du préavis sur les comptes 2023, on a des gros investissements à prévoir ces prochaines années, on a des projets de rénovation de nos bâtiments pour les agrandir (collège, bâtiment administratif) pour améliorer leur efficacité énergétique aussi ; ces projets vont coûter de l'argent.

- **M. P. Michelet, Municipal** : la phase construction qui va être la plus coûteuse sera gérée par l'association intercommunale et les coûts seront introduits dans les taxes de l'épuration.
- **Mme C. Néven** : il est indiqué dans le préavis que durant les travaux la qualité de l'eau rejetée sera dégradée et le canton ne s'est pas encore prononcé sur le type de traitement qui sera demandé. Est-ce que nous avons une idée de l'importance de la baisse de qualité de l'eau par rapport à la norme ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : c'est un sujet qui est encore en débat avec le canton qui a donné d'emblée des normes à respecter qui étaient très claires. La logique que nous avons c'est quand même de garder pratiquement le niveau que nous avons aujourd'hui puisque le traitement d'épuration donne de bons résultats hormis les micropolluants. Par contre, nous pourrions avoir des dégradations parce que le volume traité serait très important par exemple en cas de très fortes pluies. C'est cet élément que nous discutons avec le canton pour savoir quels besoins il faudra mettre en place pour répondre à leur demande.
- **M. J. Francey** : travaillant à la STEP de Vidy qui est actuellement en reconstruction, je suis tout à fait disposé à donner des informations complémentaires à qui en aurait besoin.
- **M. B. Grossenbacher** : dans cette future STEP, il est question de poser des panneaux solaires et d'utiliser du biogaz. Les revenus de ces différents éléments vont-ils être intégrés à la société en déduction des charges ou cela va être Pully qui va les sortir du restant ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : aujourd'hui nous utilisons déjà le biogaz pour produire de l'électricité ce qui nous permet d'alimenter les installations de fonctionnement et le surplus, on le vend. Ce qui va se passer dans le futur c'est que les installations que l'on va mettre (photovoltaïques) vont servir pour la partie électrique des installations de la STEP et le supplément sera vendu aux Services industriels de Pully. La production de chaleur que l'on aura récupéré sera injectée dans le réseau de chauffage à distance que Pully est en train d'étudier et les KWh seront donc vendus à ce réseau. Donc tous les éléments énergétiques qui seront supérieurs aux besoins de la STEP seront vendus à Pully.
- **M. R. Le Cann** (2 questions) :
  1. Nous partageons les eaux avec nos voisins français et comme nous sommes sous le coup d'une ordonnance sur la protection des eaux, je voulais savoir si côté français il y avait aussi une ordonnance à respecter et si les conditions sont égales aux nôtres ?
  2. Concernant les micropolluants, serait-il pertinent de faire une campagne d'information pour avertir le consommateur sur la consommation, la limitation des rejets de certains polluants et peut-être pouvoir amener des économies sur la STEP en elle-même ?

## Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal :**
  1. Concernant la protection des eaux du Léman, il y a des accords internationaux entre la Suisse et la France. Côté français, d'énormes investissements ont été consentis ces dernières années pour des STEP et déverser dans le lac de l'eau la plus propre possible. Il y a l'association SICEL qui regroupe tout ça et qui suit l'état des eaux du Léman.
  2. Effectivement il est prévu une campagne d'information/de communication au moment où l'on commencera les travaux de la STEP pour expliquer tout ce qui est mis en place et nous avons l'intention, dans une partie du bâtiment de la future STEP, d'y introduire ce que nous avons appelé la « Maison de l'eau ». Ce serait un point d'information qui permet aux citoyens, aux écoles, etc. d'avoir des renseignements sur le cycle de l'eau et surtout sur les moyens de la préserver.
- **M. J. Francey :** à Vidy nous avons déjà mis en place des présentations, de l'information au public, des visites etc. Vu qu'une STEP ne se construit pas d'un coup, il y a parfois une sur pollution qui est regrettable mais qui reste acceptable et on ne peut pas y échapper.
- **M. J.-P. Bolay :** concernant le point 4 des conclusions du préavis (*d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense intégralement, et en tranche, sur le compte n° 460.3311.00 et de prélever ce montant sur les fonds n° 9280.02.00*). Jusqu'à maintenant et encore dans le préavis que nous avons approuvé tout à l'heure, on parle toujours d'un amortissement en annuités égales sur tant d'années ; et dans ce préavis on ne parle pas du tout de ce sujet-là. Je sais qu'à Pully, pour ce préavis, ils ont choisi un amortissement sur 5 ans. Est-ce une nouvelle façon de faire ou un oubli ?
- **M. P. Michelet, Municipal :** l'option que nous avons prise c'est que nous allons payer par tranches, en fonction de la durée des travaux. Comme nous avons un fonds qui est déjà garni, nous allons absorber ces éléments via ce compte. A partir du moment où nous aurons une association intercommunale qui sera mise en place et que c'est elle qui fera les investissements, pour nous l'impact est moindre c'est pour cela que nous avons opté pour cette variante.
- **M. M. Henchoz :** avant que nous passions au vote, je souhaite rappeler qu'il y a une personne qui serait très fière aujourd'hui des futurs engagements pris pour rénover cette STEP, c'est M. Jacques Piccard qui est le premier à avoir alerté, en 1960, la population et les autorités en disant que si rien n'était entrepris, le lac allait mourir et qu'il n'y aurait plus de poisson. Grâce à ce constat, des stations d'épuration ont été construites tout autour du Léman en fédérant les autorités suisses et françaises.

Sans autre question, la présidente lit les conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 05/2024 est admis à l'unanimité des membres présents.**

La Présidente précise que, la veille (24 avril), ce préavis a été adopté à Pully (avec 3 abstentions) ; Paudex présentera son préavis en juin prochain.

### 7. Nomination d'un/e Conseiller/ère au sein de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La présidente ouvre l'appel à candidature d'un membre des CIB suite à la démission de M. Enrico Monsutti (CIB).

**M. B. Grossenbacher**, Président de la CCU, informe que **M. Frédéric Michaud** s'est porté volontaire pour intégrer la CCU ; absent ce soir, il a confirmé son intérêt juste avant la séance.

Sans autre candidat-e, **M. Michaud** est élu par acclamation.



**8. Postulat de M. Jean-Pierre Amann (les Vert-e-s) intitulé : La « chienlit » canine**

Mme la Présidente informe que le postulat a été transmis par écrit, qu'il est signé et qu'il répond à tous les critères pour être recevable.

**M. J.-P. Amann** est invité à lire et développer son postulat.

(ndlr : lors de son intervention M. Amann a fait référence à un reportage de la RTS dont vous trouverez le lien ci-dessous).

<https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/le-danger-sous-estime-des-crottes-de-chien-en-pleine-nature-28467460.html>

La Municipalité n'ayant aucune remarque à formuler, la parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **Mme A. Ramoni** : si je comprends bien, vous demandez à la Municipalité de créer un groupe de travail pour sensibiliser les gens à éduquer leurs chiens ? Quel est votre objectif ?
- **M. J.-P. Amann** : si on crée un groupe de travail c'est pour tenter de dégager des solutions, des possibilités et ensuite aider la Municipalité à prendre une décision. Je donne un exemple, si nous ne pouvons pas faire un parc à chiens, est-ce que l'on pourrait au moins informer par des pancartes pour informer des dangers que représentent les crottes de chien là où paissent les vaches. Je laisse la chose très ouverte.
- **M. F. Maisières** : combien avons-nous de chiens déclarés sur le territoire communal.
- **M. C. Marrel** : 255 chiens à fin 2023.
- **M. M. Henchoz** : ce ne sont pas seulement les crottes de chien qui sont dangereuses, ce sont les chiens « tout court » ! Je n'aime pas les chiens qui sont en liberté ; mon épouse s'est fait mordre d'où une frayeur terrible et il faut prendre ceci en considération. Ma solution est de remplacer les chiens par des chats ... 😊😊😊
- **M. O. Guignard** : je partage l'avis de Mme Ramoni par rapport aux conclusions de ce postulat. Je trouve que cela manque un peu de précisions et je ne sais pas si c'est vraiment dans les attributions de la Municipalité de créer des groupes de travail. Il y a encore une voie intermédiaire qui existe, c'est de créer une commission pour établir un rapport au Conseil communal qui soit plus clair sur la mission qui est attendue ensuite de la part de la Municipalité. Dans ce cas, il faudrait qu'un cinquième des membres aille dans mon sens. (ndlr : art. 64 bis du Règlement du CC, lettre a).

Sans autre question, la présidente passe au vote la proposition de M. Guignard. Vu que nous sommes 38 membres présents, il faut que 8 personnes soient en faveur de cette proposition.

**C'est par 26 voix favorables que ce postulat est renvoyé à une commission du Conseil communal chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.**

**Mme la Présidente donnera des nouvelles à ce sujet lors de la prochaine séance.**

**9. Divers et propositions individuelles**

**Arnier III – Chauffage à distance**

- **M. C. Nicolet** : si mes informations sont justes, les immeubles d'Arnier III seront chauffés par une centrale de chauffage à distance, par contre je n'ai vu nulle part dans l'enquête publique relative à la construction de ces immeubles, la création de cette centrale de chauffage à distance. Dès lors, si la construction de la centrale de chauffage à distance devait avoir du retard, pour quelque raison que ce soit, comment seront chauffés les immeubles d'Arnier III et quelles seraient les inconvénients voire les conséquences ?

## Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal** : le projet de centrale de chauffage à distance est à l'étude. Une demande de permis de construire doit être déposée dans la 2<sup>ème</sup> partie de cette année et les travaux sont envisagés en 2025 de manière à pouvoir apporter l'énergie sur Arnier III notamment. Actuellement ce sont des discussions qui sont en cours entre la société promotrice d'Arnier III et celle du chauffage à distance. Si demain, pour une raison ou une autre, le chauffage à distance ne pouvait pas se réaliser, la société a déjà prévu un plan B sous la forme de pompes à chaleur. Au niveau de la commune, on profitera d'intégrer dans le projet la rénovation énergétique du bâtiment Arnier 80, notamment l'isolation et la production photovoltaïque pour équiper le toit de panneaux solaires. Un préavis sera à l'ordre du jour de votre prochaine séance concernant l'étude pour le bâtiment Arnier 80.
- **M. C. Nicolet** : je suis moyennement satisfait de cette réponse dans le sens que l'on nous dit que tout va bien mais je pense que dans un projet aussi important il faudrait prévoir le « worst-case » (*scénario catastrophe*). Je ne suis pas sûr que la société va investir sur l'installation de pompes à chaleur pour une période transitoire (une année ou deux ans) jusqu'à ce que la centrale de chauffage à distance soit mise en place. Je pense également que cela va nécessiter de nouvelles mises à l'enquête. Je ne comprends pas pourquoi les demandes de mise à l'enquête et de crédit non pas été liées.
- **M. P. Michelet, Municipal** : je précise qu'il s'agit de deux choses différentes ; Arnier III est un projet privé qui a tenu compte des besoins énergétiques sans s'occuper de savoir si on avait une centrale de chauffe à distance qui allait se mettre en place. C'est le projet de centrale qui est venu se greffer par-dessus et qui a intéressé les promoteurs d'Arnier III. Par contre, il ne s'agit pas de mettre des pompes à chaleur provisoires ! C'est soit le chauffage à distance est mis en place et tout est en ordre. Soit il y a un problème de temporalité parce que la centrale de chauffage à distance prend un peu de temps, il y a déjà des accords entre les promoteurs et la société qui s'occupe du chauffage à distance pour fournir une énergie temporaire. Les pompes à chaleur ne seront mises que si la centrale de chauffage à distance ne se fait pas.
- **M. C. Nicolet** : ça veut dire que la société qui construit Arnier III va certainement attendre pour savoir quel moyen de chauffage elle va devoir installer. Est-elle prête à attendre ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : absolument pas, la société qui s'occupe d'Arnier III a son planning ; elle attend que le permis de construire soit délivré pour débiter les travaux qui dureront en gros sur une période de 3 ans.

### Publication des mises à l'enquête

- **M. B. Grossenbacher** : sauf erreur, les mises à l'enquête qui sont publiées par la commune sont diffusées dans la FAO et le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat que l'on reçoit tous et toutes à la maison. Pour ce qui est des mises à l'enquête qui sont publiées par le canton, que ce soit la DGMR, les CFF ou les institutions fédérales ce n'est pas forcément le cas, en tout cas pas dans le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.  
Est-ce que ce serait possible que la Municipalité fasse le nécessaire pour que ces enquêtes publiques soient également dans le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat pour que cela soit plus transparent envers la population et sur le site Internet si ce n'était pas le cas.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : nous avons eu parfois des enquêtes publiques que ce soit pour l'autoroute ou les CFF ; elles sont publiées sur le site Internet et les documents sont visibles au Service technique ou sinon ce n'est pas de notre ressort.
- **M. B. Grossenbacher** : je sais que ce n'est pas du ressort de la commune mais pour que l'information puisse circuler est-ce que ce serait tout de même possible que cela soit envoyé au Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : je ne vois pas comment nous serions au courant à moins d'éplucher la FAO une fois par semaine !

## Conseil communal Belmont

- **M. B. Grossenbacher** : si je prends l'exemple de l'enquête de la DGMR en 2021 pour la Route du Burenos, elle n'a pas été publiée dans le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat mais j'imagine que la Commune de Belmont était au courant de cette mise à l'enquête. Elle a paru dans la FAO et peut-être sur le site Internet de la commune.
- **Mme S. Gillard, Présidente** : la Municipalité semble avoir entendu votre vœu et on verra comment elle y donne suite.

### Revêtement bitumeux de la route d'Arnier

- **M. J.-P. Bolay** : Je remercie Monsieur le Municipal Michelet de sa réponse lors du dernier Conseil (7 mars 2024) concernant mes questions relatives au revêtement bitumeux de la route d'Arnier. Après un examen approfondi de ladite réponse, je reste sur ma faim.  
Si le descriptif des travaux et les choix opérés peuvent paraître convaincants, on se trouve quand même face à un revêtement qui, après 5 ans, n'est pas dans un état reluisant ; pour rappel, les premières fissures sont apparues au bout d'une année !  
Je reste assez dubitatif quand je lis que « cette pratique – soit le colmatage des fissures avec du bitume polymère – est de la prévention d'évolution des dégradations ». Il y a donc bien dégradation, mais pourquoi ?  
Je me suis permis de soumettre la réponse reçue à des personnes du domaine de la réfection des routes. Les réactions ont été relativement similaires : ce qui se passe est pour le moins inhabituel sur un laps de temps relativement court, mais il est difficile de tirer des conclusions sans une connaissance approfondie du dossier et de la route. Pour obtenir une réponse claire, il faudrait faire une expertise de la route.  
Alors, M. Michelet, je vous pose la question : avez-vous l'intention de faire faire une expertise, par un organisme neutre, afin de savoir si ce qui se passe est dû à une éventuelle malfaçon ou si c'est le fruit malheureux de mouvements de terrains ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : la réponse est non ; aujourd'hui nous n'avons aucun élément qui nous conduirait à demander une expertise parce que là on parlerait de dizaines de milliers de francs. Après il faudrait remonter très sérieusement sur la manière dont cette expertise a été réalisée et mettre un autre expert pour avoir deux avis différents ; c'est inimaginable et cela ne nous permettra pas de solutionner le problème. Aujourd'hui la seule solution est de surveiller ce qui se passe et de prendre les dispositions pour intervenir. Si on a des constats qui font apparaître quelque chose de plus important, à ce moment-là, sur l'emplacement en question, il faudra rechercher la cause. Une chose est prévue au budget et va se faire ces prochains temps, c'est un relevé de toutes nos routes avec des appareils de mesure pour voir l'état de nos chaussées parce que là aussi, de vouloir reporter les entretiens, ce sont des coûts qui deviennent importants.

### Route du Burenos – suite des travaux

- **M. R. Le Cann** : si j'ai bien compris, le Conseil communal ne sera pas sollicité pour la suite des travaux. Je fais quelques constats un peu amers avec le passage aux 30 km/h. Usager au quotidien de cette route, les priorités de droite pour les voitures ne sont pas respectées et également pour les piétons et cela me préoccupe. Je voudrais savoir ce qu'a prévu la Municipalité pour les aménagements et la signalisation. J'ai déjà posé cette question mais, suite à la période de tests, j'aimerais savoir si l'on peut nous apporter des précisions.
- **M. P. Michelet, Municipal** : aujourd'hui, la route des Chaffeises et celle du Burenos sont encore en travaux. Les revêtements finaux sont envisagés à mi-juillet. Actuellement, nous avons deux éléments en discussion : le 1<sup>er</sup> est lié aux TL pour le passage d'un bus plus grand vu l'augmentation de fréquentation de cette ligne ; les résultats de leurs études pourraient avoir une influence sur des éventuels travaux complémentaires avant la pose du revêtement final.

## Conseil communal Belmont

Le 2<sup>ème</sup> concerne la signalisation, notamment le marquage au sol (passage piétons et autres marquages) et des discussions sont en cours avec le canton. Comme nous l'avons déjà dit, la législation jusqu'à ce jour était assez rigide concernant les passages piétons en zone 30 km/h mais de plus en plus d'interventions dans le sens du maintien voire de la création de passage piétons fait que cela engendre des négociations afin de créer des marquages légaux.

### Panneau d'affichage à côté de l'arrêt TL « Belmont Centre » (ancien pilier public)

- **M. C. Marrel** : est-il prévu de démolir ou de désaffecter le panneau d'affichage à l'arrêt TL « Belmont Centre » qui est en décrépitude totale depuis des années et qui contient seulement quelques aimants et de vieilles affiches ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : nous sommes en train d'étudier le changement des arrêts de bus « Centre – Blessoney et Grands-Champs » et nous allons venir avec un préavis pour changer ces abris et cela va prendre en compte ce panneau d'affichage.

### Annonce(s) diverse(s)

- **M. J. Francey** : sur demande de M. Novak, je vous informe que la section UDC organise, demain 26 avril, une raclette à gogo au Refuge des Bas-Monts.

Il est 22h33 lorsque la présidente clôt la séance du 25 avril 2024.

### Pour le Bureau du Conseil communal

La Présidente  
  
Sandra Gillard



Le secrétaire  
  
Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture